

Projet pédagogique de l'institut de formation en Masso-kinésithérapie

IFMK Rennes
2019-2020



ASSOCIATION
I F P E K



INSTITUT DE FORMATION
PÉDICURIE-PODOLOGIE
ERGOTHÉRAPIE
MASSO-KINÉSITHÉRAPIE



www.ifpek.org



PARTIE 1 : UN PROJET PEDAGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK

1	Un projet partagé entre instituts de l'IFPEK	4
1.1	Préambule	4
1.2	Affirmation des valeurs et enjeux du projet IFPEK	4
1.3	Prospectives d'évolution des formations dispensées à l'IFPEK.....	5
1.3.1	<i>Prospective des professions</i>	6
1.3.2	<i>Prospective des ingénieries</i>	7
1.3.3	<i>Prospective en matière de recherche</i>	7
1.3.4	<i>Prospective organisationnelle des activités administratives et pédagogiques : la mutualisation au sein de l'IFPEK</i>	7
2	Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK	8
2.1	Le projet de formation	8
2.2	La mise en œuvre du projet par des approches pédagogiques innovantes	10
3	Des formations intégrées dans un processus d'universitarisation	11
3.1	Le processus d'universitarisation	11
3.2	Les partenaires institutionnels.....	12
3.3	Le cadre réglementaire de la gouvernance des instituts de formation et vie étudiante.....	12
3.4	Textes réglementaires	14
4	Le positionnement de l'institut de formation en masso-kinésithérapie dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales	16
4.1	Le positionnement de l'IFMK dans le schéma régional	16

PARTIE 2 : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

1	Masso-kinésithérapie	20
2	L'admission	20
2.1	Voie universitaire	20
2.2	Autres dispositifs	21
3	Organisation de la formation	21
3.1	Objectifs généraux du projet pédagogique	22
3.2	Organisation de la formation	22
3.3	Le travail personnel	24
3.4	Le référentiel de compétences	24



3.5	Le référentiel de formation	25
3.6	Les Unités d'Enseignement du cycle 1 MAJ 16 09 2019.....	26
3.7	Les Unités d'Enseignement du cycle 2 MAJ 16 09 2019	26
3.8	La formation clinique - Les stages.....	27
3.8.1	<i>Procédure des stages</i>	27
3.9	Les modalités de contrôle des connaissances	30
3.10	Les résultats et attestation de réussite Les	30
3.11	Le suivi pédagogique individualisé.....	31
4	Les contenus d'Unités d'Enseignements	32



PARTIE 1 :

UN PROJET PEDAGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK

1 Un projet partagé entre instituts de l'IFPEK

1.1 Préambule

Le projet pédagogique de chaque institut décline le projet de l'IFPEK au service des formations aux métiers de la rééducation-réadaptation-réhabilitation. Le projet de l'IFPEK ambitionne d'être reconnu comme un établissement de référence et d'innovation en matière de formation professionnelle et universitaire. L'IFPEK se veut être un carrefour de compétences, d'expertises et de veille technologique et documentaire au service des étudiants, des professionnels, des institutions ainsi que des autorités de tutelle, pour le plus grand bénéfice des patients et de ses partenaires.

Le projet pédagogique est en lien direct avec les évolutions importantes des politiques de santé publique qui infléchissent les modes d'exercice, et une évolution des politiques de formation. Les apports technologiques révolutionnent les pratiques professionnelles des métiers de la rééducation, réhabilitation et réadaptation actuels et des nouveaux métiers à créer.

Toutes ces évolutions influencent et modifient l'ingénierie pédagogique des instituts de formation initiale et continue. Les projets pédagogiques des instituts de formation de l'IFPEK s'articulent avec les 3 axes stratégiques du projet d'établissement :

- Conforter et faire évoluer l'offre de service de l'IFPEK dans une logique de formation tout au long de la vie dans l'interprofessionnalité et la mutualisation
- Renforcer la politique partenariale sur un territoire étendu
- Renforcer la recherche comme moyen intégrateur de chaque composante de l'IFPEK

1.2 Affirmation des valeurs et enjeux du projet IFPEK

C'est dans ce contexte que le projet stratégique de l'IFPEK doit répondre à ces évolutions, en réaffirmant l'appartenance de l'IFPEK au secteur privé non lucratif et son attachement aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les **valeurs** incontournables de l'association sont les suivantes :

- Le respect
- L'équité
- L'interprofessionnalité
- La non lucrativité, (principe de l'association)
- La promotion des hommes et femmes

- Sa portée sociétale (santé OMS, Santé publique)
- L'accessibilité des usagers à la formation initiale (coûts raisonnables)

Le **projet stratégique** de l'IFPEK donne les grandes orientations actualisées qui permettront à chacune et chacun, de contribuer à sa mesure à la construction de l'avenir de nos professions.

L'IFPEK évolue dans un environnement naturellement en pleine évolution.

Certains **enjeux** en découlent :

- **Aller encore plus loin** : Le projet revisité constitue une nouvelle étape d'un parcours dans la vie de notre association. Il découle des acquis, en termes d'identité, de fonctionnement, de qualité. Parcours qu'il nous faut amplifier pour poursuivre notre développement, en confiance (compétences internes repérées, consolidées et reconnues) dans un environnement qui évolue grandement. Plus qu'une menace, ces évolutions représentent de réelles opportunités d'aller plus loin (universitarisation, réforme des métiers de la santé, partenariats ...).
- **Pouvoir répondre aux évolutions sociétales de la santé** en affirmant une conception des métiers de la santé tournée vers l'accompagnement dans la conception et l'animation des projets de vie en santé.
- **Nous conforter dans notre projet interdisciplinaire** par l'observation et la prise en compte des évolutions sociétales et politiques.
- **Confirmer nos ambitions partenariales** : En réaffirmant à l'heure actuelle la nécessité de travailler ensemble, ceci nous amène à renforcer nos partenariats actuels et à en développer de nouveaux.

1.3 Prospectives d'évolution des formations dispensées à l'IFPEK

L'observation de l'évolution des métiers et des formations amènent à proposer des perspectives à court, moyen et long termes.

L'**analyse prospective** dessine quatre principales thématiques :

- L'évolution des professions
- La transformation des pratiques en matière d'ingénierie de formation
- Le développement de la recherche
- L'évolution de l'organisation de l'IFPEK par la mutualisation de ses activités pédagogiques et administratives

1.3.1 Prospective des professions

L'analyse de l'**évolution socio-économique, démographique** du territoire breton, en rapport avec les métiers de la rééducation, de la réhabilitation et de la réadaptation, montre certaines tendances qui impacteront les pratiques des professionnels formés par l'IFPEK et par effets de système, l'ingénierie des formations initiales et continues proposées :

- Le choc démographique lié à des départs massifs en retraite
- L'augmentation du nombre de personnes dépendantes
- La rationalisation des dépenses de santé
- L'évolution des modèles économiques
- Le financement de nouvelles pratiques (télémédecine, télé-rééducation, nouvelles technologies)

L'évolution **socio-économique et juridique** liée à l'exercice des métiers impactera également nos pratiques de formation initiales et continues :

- Evolution des statuts des professions réglementées (loi santé 2016, conférence de santé...)
- Délégation des actes
- Textes référentiels /études et admissions

Les conditions d'exercice des différents métiers évoluent et se renforcent :

- Articulation entre les différents modes d'accompagnement en inter-professionnalité entre le monde hospitalier (et centres de rééducation), les structures intermédiaires, les maisons de santé, le secteur libéral et le domicile
- Formation des professionnels dans des approches, interventions et méthodes innovantes, de rééducation, réadaptation, réhabilitation
- Développement des actions de prévention et d'éducation pour usagers, patients, aidants familiaux et professionnels, l'entreprise et les services communautaires et sociaux
- Coordination entre les champs médical, médico-social et du social liés à la dépendance afin de favoriser une plus grande cohérence des politiques gérontologiques.

L'évolution des pratiques professionnelles entraîne :

- Un renforcement des pratiques professionnelles en interdisciplinarité
- Une appropriation de la démarche de recherche
- Une évolution des modèles d'intervention et des méthodes innovantes

- L'actualisation des connaissances, développement des compétences et des pratiques professionnelles tout au long de la vie (DPC)
- La réhabilitation en santé communautaire, dans les dispositifs sociaux et médicosociaux

1.3.2 Prospective des ingénieries

Au niveau de la politique et la stratégie des secteurs professionnels, on note une évolution qui encourage l'inter-professionnalité et la formation par la recherche.

Il convient également de s'adapter aux évolutions de l'environnement professionnel, d'être proactifs et de concevoir des dispositifs et des parcours de formation nouveaux et innovants en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Le développement de la pédagogie par alternance doit renforcer l'accompagnement pédagogique des étudiants autour de pratiques réflexives et de situations-patients.

1.3.3 Prospective en matière de recherche

En référence à la grande conférence de Santé, la recherche aura un rôle central dans l'évolution et la reconnaissance de nos professions et de nos formations. Il s'agit :

- De produire des connaissances et des savoirs scientifiques tirés de la pratique et pour la pratique
- D'améliorer la qualité et la pertinence des soins
- De proposer aux étudiants une formation à et par la recherche

1.3.4 Prospective organisationnelle des activités administratives et pédagogiques : la mutualisation au sein de l'IFPEK

Elle a pour objectifs :

- De mettre en commun les moyens humains et matériels, sur les plans administratif et pédagogique
- D'améliorer la cohérence des services entre eux
- D'harmoniser les procédures
- D'œuvrer à la mutualisation des modalités et moyens pédagogiques

2 Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK

La finalité des formations à l'IFPEK est de proposer un parcours de formation diplômant, préparant les étudiants à être des professionnels compétents dans les secteurs de la rééducation, réadaptation et réhabilitation, et à assurer des soins de qualité.

2.1 Le projet de formation

Le parcours de formation des étudiants est structuré par les textes référentiels et l'organisation pédagogique de l'institut de formation. Les dispositions et choix pédagogiques sont en relation constantes avec :

- L'évolution du projet institutionnel et des pratiques professionnelles
- La mise en œuvre des programmes suite aux réformes des études et à l'universitarisation
- Le travail de réflexion des équipes sur l'évolution du projet pédagogique
- Les moyens humains et matériels disponibles ou en développement

Le projet pédagogique commun aux trois instituts de l'IFPEK est structuré autour des orientations suivantes :

➤ **La professionnalisation des étudiants :**

- Il s'agit de former des acteurs de santé compétents et réflexifs, capables d'assurer des soins adaptés et de qualité et de s'inscrire dans des projets institutionnels, environnementaux et sociétaux
- L'objectif visé est l'acquisition des compétences requises pour exercer nos professions, dans le respect des référentiels professionnels
- Le projet pédagogique de l'IFPEK doit permettre aux étudiants de travailler sur trois niveaux imbriqués : comprendre, agir, transférer les acquis dans les situations professionnelles

➤ **Le développement d'une pédagogie de l'alternance :**

- Le parcours de formation met en relation les connaissances à acquérir et les compétences requises en situation
- Il nécessite un renforcement des partenariats institutionnels et d'action, avec les milieux universitaires et les professionnels
- La formation clinique en institut et en stage favorise l'acquisition des compétences, le positionnement professionnel et l'analyse des pratiques en s'appuyant sur le principe du tutorat
- Le suivi individualisé aide l'étudiant à se construire une identité professionnelle s'appuyant sur des principes d'éthique et de réflexivité, dans le cadre d'une pédagogie différenciée

➤ **L'interdisciplinarité et la mutualisation pédagogique :**

- L'interdisciplinarité et l'inter-professionnalité sont des valeurs et notions essentielles à encourager, en rapport avec l'évolution des professions et les besoins de la population
- Elles favorisent l'autonomie de l'étudiant à travers le sens des responsabilités et l'esprit d'ouverture à l'autre
- La mutualisation pédagogique apprend à travailler en concertation, en fonction d'un projet de soins au service des patients et usagers
- Elle encourage les modalités de pédagogie active, sachant utiliser la mutualisation des moyens pédagogiques et des services supports

➤ **La formation à et par la recherche :**

- Pour favoriser la compréhension des postures émergentes de patients-usagers
- Pour préparer l'étudiant à l'exercice professionnel et à des modes d'accompagnement en évolution constante
- Pour initier l'étudiant à la démarche scientifique, nécessaire à l'expertise professionnelle
- Pour l'accompagner dans le travail d'initiation à la recherche ou mémoire de fin d'études
- Pour favoriser l'accès des étudiants à des cursus universitaires et des pratiques avancées, dans une perspective de formation tout au long de la vie

➤ **Le développement des dispositifs et des parcours de formation :**

- Pour s'adapter de manière continue aux évolutions de l'environnement professionnel
- Pour être proactifs et proposer des dispositifs nouveaux et innovants au service des étudiants et des professionnels

➤ **Le développement des modèles pédagogiques novateurs favorisent :**

- Les pratiques réflexives des apprenants et leur autonomisation (apprendre à apprendre)
- Des stratégies d'accompagnement renforçant l'auto-formation sociale et collaborative
- L'inter-professionnalité autour de situations-patients, mettant en relation les connaissances à acquérir et les compétences requises en situation (à l'institut, en stage, en centre de soins et ressources)
- L'usage des nouvelles technologies et innovations pédagogiques.

2.2 La mise en œuvre du projet par des approches pédagogiques innovantes

Afin de mettre en œuvre ce projet pédagogique, les équipes de l'IFPEK ancrent leurs pratiques sur des approches pédagogiques innovantes, des partenariats universitaires et professionnels, et des ressources pédagogiques en constante évolution.

Les méthodes pédagogiques diversifiées et innovantes (e.learning, plateformes numériques, classes inversées, simulations, situations problèmes, démarche projets, auto-formation, patients experts ..) favorisent les expérimentations, l'apprentissage de l'autonomie et la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Ces pratiques actuelles et en développement s'inscrivent dans différents **modèles pédagogiques** proposés aux étudiants de l'IFPEK., utilisant une pédagogie différenciée et accompagnée.

➤ **La didactique et l'interactivité**

Ce modèle est le plus classique ; il repose sur la transmission des savoirs et leur intégration dans le cadre d'une méthodologie professionnelle expliquée et appliquée.

L'acquisition de compétences s'effectue par la compréhension des gestes et démarches professionnelles. Les échanges et l'interactivité sont cependant encouragés pour faciliter les apprentissages et la réflexivité.

Les enseignants et les formateurs proposent des contenus de cours en référence avec les pratiques probantes, en présentiel ou en ligne (support e.learning et plate-forme de formation). Les nombreux TD mettent les étudiants en situation d'explication et application, et encouragent les questionnements.

➤ **Le socioconstructivisme**

L'idée de ce modèle est que le sujet en formation auto-structure progressivement ses compétences, en relation avec son environnement humain et matériel. Il élabore ses savoirs par la construction de sa structure mentale (démarche cognitive), par ses expériences et par son projet professionnel. Il devrait ensuite être capable de transférer ses compétences vers diverses situations, à partir de ses intentions.

La posture du formateur est de proposer des situations-problèmes contextualisées, afin que l'étudiant effectue ses propres recherches et expérimente. Les travaux de groupe permettent la confrontation d'idées et l'analyse des pratiques professionnelles.

➤ **L'autonomisation**

Ce modèle favorise l'autonomisation de l'étudiant, l'idée étant qu'il élabore et s'approprié des savoirs selon son propre itinéraire, il est acteur de son propre projet de formation. Il se construit en indépendance par l'auto-évaluation, par la recherche, par l'information et l'expérimentation, par la démarche projet. Il doit aussi

comprendre la complexité des systèmes dans lesquels il va travailler, afin d'apprendre à se positionner et à se dynamiser. C'est à notre sens le préparer à s'adapter aux contextes de travail actuels.

Le formateur est dans ce modèle accompagnateur-partenaire-responsable de projets- régulateur, aidant ainsi l'étudiant dans son cheminement.

C'est l'alternance de ces modèles et méthodes pédagogiques, en institut de formation et en formation clinique, qui va permettre à l'étudiant de structurer sa pensée, son positionnement, son regard sur les personnes et les contextes de soins.

3 Des formations intégrées dans un processus d'universitarisation

3.1 Le processus d'universitarisation

L'universitarisation des formations initiales de l'IFPEK s'inscrit dans le processus de Bologne qui a pour but d'harmoniser le dispositif européen de l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité effective des étudiants, des chercheurs et des enseignants au sein de l'Union européenne.

Ce processus :

- Établit un lien plus étroit entre les programmes d'enseignement et les besoins du marché du travail
- Favorise un accès plus large à la formation tout au long de la vie
- Facilite la mobilité au sein d'une institution ou d'un pays, entre les institutions et les pays

« En organisant une convergence des formations au niveau européen, on passe du droit à exercer dans l'ensemble des pays de l'Union, une fois le diplôme obtenu dans son propre pays, à un droit à la mobilité en cours de cursus et à une reconnaissance mutuelle, entre les états de l'Union européenne, des périodes d'études effectuées dans un établissement d'enseignement supérieur. » IGAS, RAPPORT N°IGAS RM2013-129P / IGAENR n°2013-081

Le processus d'universitarisation s'appuie sur **L'European Credit Transfer and accumulation System (ECTS)**

Les crédits ECTS reposent sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation. Ils constituent une description vérifiable de ce qu'un apprenant est censé connaître, comprendre et être capable de faire après avoir achevé un cursus. La charge de travail indique le temps dont les étudiants ont généralement besoin pour participer à toutes les activités d'apprentissage nécessaires pour parvenir aux résultats d'apprentissage escomptés. Les crédits sont attribués à des étudiants après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus.

La charge de travail d'une année académique à temps plein (1 500 à 1 800 heures) et les résultats d'apprentissage correspondants sont sanctionnés par 60 crédits ECTS.

Dans ce cadre l'IFPEK a contracté des conventions :

- Pour l'admission des étudiants en première année avec les universités de **Rennes 1, Rennes 2 et l'UBO**
- Pour la délivrance du grade licence avec l'ARS, la région, IFE, IFPP, et les universités **de Rennes 1 et de Rennes 2**

3.2 Les partenaires institutionnels

➤ Le Conseil Régional

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales a transféré aux régions un certain nombre de responsabilités, telles que la répartition du nombre d'étudiants admis à suivre les formations paramédicales et l'attribution des aides financières aux étudiants, la délivrance des autorisations de création et de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux, celles des agréments de leurs directeurs, ainsi que le financement du fonctionnement et des équipements des Instituts de Formation paramédicaux publics.

➤ L'ARS Bretagne

Elle contrôle la conformité réglementaire des dispositifs de formations des professions de santé, met en place avec les partenaires, la politique d'offre de formation professionnelle sur la région. Un représentant de l'ARS préside les instances de chaque filière de formation.

➤ La DRJSCS

La Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale assure la délivrance des diplômes.

3.3 Le cadre réglementaire de la gouvernance des instituts de formation et vie étudiante

Les conditions de fonctionnement des instituts sont régies par [Arrêté du 17 avril 2018](#) modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Dans chaque institut de formation sont constituées **une instance compétente pour les orientations générales de l'institut** et trois sections :

- une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;**
- une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;**
- une section relative à la vie étudiant**

- **L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut** émet un avis sur les sujets suivants :
- le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements
 - les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels
 - la mutualisation des moyens avec d'autres instituts
 - l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique
 - le rapport annuel d'activité pédagogique
 - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
 - les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante
 - la cartographie des stages
 - l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation
- Elle valide :
- le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants
 - le règlement intérieur
 - la certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

➤ **La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**

La section rend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants

➤ **La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires**

Cette section émet un avis sur les fautes disciplinaires, et peut proposer les sanctions.

➤ **La section relative à la vie étudiante**

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- l'utilisation des locaux et du matériel
- les projets extra « scolaires »
- l'organisation des échanges internationaux

En sus de ces instances obligatoires, l'IFPEK et les étudiants ont créé des instances complémentaires et interdisciplinaires :

- **Les organisations étudiantes** qui peuvent avoir un but général, associations d'étudiants, ou particulier, associations sportives et culturelles
- **Le conseil d'établissement de vie étudiante PEK** qui est une émanation interdisciplinaire des conseils de vie étudiantes des instituts et est présidé par la directrice générale
- **L'Association Sport Ifpek** a pour but de favoriser et de développer la pratique sportive des étudiants de l'IFPEK. Sa mission est également de promouvoir la responsabilisation des étudiants dans l'organisation et l'animation de la vie sportive de l'établissement
- **La CAPE (commission d'appui aux projets étudiants)**

Missions et objectifs :

- Assurer l'enregistrement de tous les projets de nature pédagogique portés par les étudiants de l'IFPEK
- Statuer sur les demandes d'aides financières, logistiques et techniques des porteurs de projets, dans les limites de ses attributions
- Mettre en réseau et orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs (internes et externes)
- Participer à la visibilité et la valorisation des projets étudiants

3.4 Textes réglementaires

➤ Commun aux trois professions de l'IFPEK

- [Article R. 4331-1](#) du code de la santé publique
- [Loi du 4 février 1995](#), inscription de la profession au titre III – 2 du livre IV de la santé publique
- [Arrêté du 21 avril 2007](#) relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- [Arrêté du 31 juillet 2009](#) relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire, d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur

➤ **Pédicurie-podologie**

- **Décret n°2012-848 du 2 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 5 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 21 décembre 2012** modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 23 décembre 1987** modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant au Diplôme d'Etat pédicure-podologue et d'autres professions paramédicales
- **Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**
Modification de l'article L4322-1 du code de la santé publique (Article 124)
- **Arrêté du 17 novembre 1987** paru au JORF du 28 novembre 1987 page 13906 et fixant la liste des topiques à usage externe pouvant être prescrits et appliqués par les pédicures-podologues.
- **Décret n°85-631 du 19 juin 1985** paru au JORF du 23 juin 1985 page 6970 relatif aux actes professionnels accomplis directement par les pédicures-podologues

➤ **Ergothérapie :**

- Décret du 21 Novembre 1986 (J.O. du 23.11.86) n° 86.1195 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer les actes professionnels en ergothérapie
- Arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute
- Arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute
- Arrêté du 23 Décembre 1987 (J.O. du 27.12.87) n°10.609 relatif à l'admission dans les écoles préparant au DE d'ergothérapeute et d'autres professions paramédicales
- Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute,
- Décret n° 2012-907 du 23 juillet 2012 modifiant l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010, relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique.
- **Masso-Kinésithérapie**
- [Livre III du code de la santé publique](#)
- [Arrêté du 17 avril 2018](#) modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 31 décembre 2015 relatifs aux modalités d'accès par voie universitaire
- [Arrêté du 2 septembre 2015](#) relatif au Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

4 Le positionnement de l'institut de formation en masso-kinésithérapie dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales

4.1 Le positionnement de l'IFMK dans le schéma régional

- **Répondre aux besoins de la population bretonne, par un accompagnement adapté au plus proche de son domicile et avec des emplois de qualité.**

La compétence 10 « organiser et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe » est déclinée de la façon suivante à l'IFMK de Rennes :

- Participation depuis 8 ans des étudiants en kinésithérapie au séminaire interprofessionnel « comment travailler ensemble » avec les étudiants de médecine générale, de pharmacie, de maïeutique, de soins infirmiers, de diététique, d'électroradiologie médicale, de pédicurie-podologie et d'ergothérapie.
 - Séminaire de trois fois deux jours organisé par l'AFDET (association française de développement de l'éducation thérapeutique) et cofinancé par l'ARS. Travail autour des représentations métier, de la maladie et des patients, et de l'organisation des réseaux de soins.
 - Depuis 2017, organisation avec l'IFPP et l'IFE de journées interPEK qui ont pour objet de faire travailler ensemble les étudiants de l'IFPEK sur des thématiques adaptées à leur niveau de scolarité. De plus les étudiants sortiront avec un certificat d'éducation thérapeutique du patient validé par l'ARS.
 - En 2018, organisation avec la faculté de médecine de Rennes et des IFSI (CHU, CHGR,) de journées d'enseignement et de stages de sensibilisation aux soins palliatifs.
 - **NOTE D'INFORMATION INTERMINISTERIELLE N° DGOS/RH1/2017/163 et DGESIP/A1-4/2017-0121 du 9 mai 2017** relative à la mise en œuvre des actions 4-1 et 4-2 de l'axe II du plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie prévoyant l'organisation :
 - D'un enseignement interdisciplinaire relatif aux soins palliatifs pour les étudiants des différentes filières de formation en santé
 - D'au moins un stage dans un dispositif spécialisé en soins palliatifs, pour chaque étudiant, en filière médicale et paramédicale
-
- **Les objectifs de la formation :**
 - **Objectif principal :** il s'agira pour l'étudiant de développer une approche épistémologique : il devra appréhender la complexité, les limites du savoir, les limites de la vie, en apprenant à construire sa propre réflexion éthique d'une part, et à la confronter à l'opinion argumentée d'autres acteurs de santé, d'autre part, afin de déboucher au terme d'un débat, sur une décision médicale, la plus respectueuse de la

personne malade ou vulnérable. La traçabilité de ces discussions et décisions sera également un enjeu de la formation.

- **Objectif secondaire** : le dispositif de formation devra permettre à des étudiants dans des parcours différents de se rencontrer et d'appréhender les champs professionnels des autres étudiants.
- Pour répondre au **vieillessement de la population**, en plus des enseignements académiques proposés par le programme de formation l'IFMK de Rennes demande à ses étudiants de réaliser des interventions de soins primaires à l'intention des résidents des EPHAD du territoire breton.
- Pour répondre aux problèmes de **santé au travail** de la même façon les étudiants de l'IFMK de Rennes ont à concevoir et mettre en place des interventions ergonomiques à l'intention des populations à risques (employés de l'agroalimentaire, du médico-social, de l'industrie...)
- Pour sensibiliser les étudiants en kinésithérapie à la **promotion à la santé**, ceux-ci doivent avoir mené au cours de leur cursus de formation un projet de santé public.
- Pour renforcer ces axes de travail les étudiants en kinésithérapie effectueront dès la rentrée prochaine un **service sanitaire**

Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Les objectifs précisés par les ministères des solidarités et de la santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche sont les suivants

Initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé ; développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics.

Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers (écoles, universités, EHPAD, entreprises, lieux de privation de liberté, établissements médico-sociaux etc.) notamment sur les thématiques de la vie affective sexuelle, des addictions, de la nutrition et de la promotion de l'activité physique.

Lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles.

Favoriser l'autonomie des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

➤ **Soutenir le développement économique et l'attractivité des territoires.**

- Pour pallier au déficit de masseur kinésithérapeute dans le secteur salarial l'IFPEK s'inscrit dans le dispositif de fidélisation en s'engageant à promouvoir le dispositif et à mettre en relations les établissements bretons de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale publics et privés à but non lucratif et les étudiants intéressés par le dispositif de fidélisation.
- Afin de sensibiliser les futurs professionnels kinésithérapeutes à l'exercice dans ce type d'établissement. Les étudiants ont à effectuer un stage dans leur parcours de formation clinique dans un service hospitalier de proximité, un EPHAD, ou un établissement du secteur médico-social.
- Afin de s'inscrire dans un axe d'excellence dans le champs de la recherche de la filière santé reconnue « filière stratégique régionale ». Certains étudiants en kinésithérapie sont amenés dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude (MIRMK : mémoire d'initiation à la recherche en masso-kinésithérapie) à travailler avec des Start up bretonnes évoluant dans le domaine de la santé et de la « silver economy »



PARTIE 2 :

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO- KINÉSITHÉRAPIE

1 Masso-kinésithérapie

Le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des actes et techniques de soins de rééducation, de façon manuelle ou instrumentale, dans un but thérapeutique ou non, pour favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion du handicap.

Il rééduque et réadapte des déficiences motrices, les limitations fonctionnelles de la personne selon la prescription médicale dans un but d'entretien, de restauration, d'adaptation de la gestuelle ou d'optimisation de la fonction motrice. Il peut proposer un traitement selon une orientation thérapeutique spécifique et peut réaliser des actions de prévention (bilans ergonomiques, suivi de sportifs, etc.).

Née en 1946, la profession connaît depuis, des évolutions incessantes. De nouvelles missions et de nouvelles responsabilités s'offrent aujourd'hui au masseur-kinésithérapeute afin de répondre aux besoins de santé de la population confrontée au vieillissement et à l'augmentation des maladies chroniques.

2 L'admission

Les étudiants sont admis selon une modalité de sélection respectant ainsi l'arrêté du 16 juin 2015.

2.1 Voie universitaire

La voie universitaire pour les étudiants ayant validé la première année commune des études de santé ou ayant validé la première année de la licence STAPS ou d'une licence en sciences.

Le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'État est fixé et réparti dans les différentes régions, annuellement par arrêté ministériel, à paraître en juillet 2019. Pour la rentrée 2019, ce quota est de 84 étudiants pour l'IFMK de Rennes, selon la répartition suivante :

- 32 places réservées aux étudiants issus de la PACES de l'UR1
- 10 places réservées aux étudiants issus de la première année du portail PCGS de l'UR1
- 26 places réservées aux étudiants issus de la licence STAPS de l'UR2
- 11 places réservées aux étudiants issus de la PACES de l'UBO
- 5 places réservées aux étudiants issus de la licence STAPS de l'UBO

2.2 Autres dispositifs

- Conformément à l'**article 25** de l'arrêté du 2 septembre 2015, peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des UE des cycles 1 & 2 :
 - Les titulaires d'un diplôme d'État ou équivalent (dont la liste figure à l'article 25)
 - Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence STAPS
 - Les titulaires d'un diplôme reconnu de grade master.

La sélection des candidats ayant déposé un dossier se réalise ainsi : l'admissibilité sur dossier et l'admission sur entretien.

Le jury est composé du directeur de l'IFMK, d'un formateur temps-plein de l'institut et d'un tuteur de stage masseur kinésithérapeute.

Le nombre pour l'admission en première année pour l'année 2018-2019 est de 5 places.

- Conformément à l'**article 27** : les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection.

Le nombre de places pour la rentrée 2018-2019 est de deux places.

➤ SHN

Chaque année la DRJSCS peut proposer à l'institut l'intégration de sportifs de haut niveau répertoriés sur les listes des fédérations sportives.

Le nombre de places pour la rentrée 2019-2020 est de deux places.

3 Organisation de la formation

Pour les étudiants entrés en formation depuis septembre 2015, la formation initiale en masso-kinésithérapie se déroule en deux cycles. Chaque cycle dure désormais deux ans. Il s'agit d'une formation professionnelle en alternance entre des périodes de formation théorique et pratique à l'institut et des périodes de formation clinique. Cette formation débouche sur l'obtention du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute délivré par la DRJSCS et par l'attribution de 240 ECTS.

3.1 Objectifs généraux du projet pédagogique

- Former des étudiants en Masso-kinésithérapie, compétents en phase avec les réalités du terrain et en capacité à répondre aux besoins en Santé de la population
- Former des étudiants en Masso-kinésithérapie, collaborant avec les autres professionnels de Santé et impliqués dans la pluridisciplinarité
- Former des étudiants en Masso-kinésithérapie, aptes à remplir les rôles d'expert en Masso-kinésithérapie, de praticien, de formateur, de communicant, d'éducateur, de gestionnaire et de responsable au regard de la déontologie tel que défini dans le référentiel des activités (Annexe 1 de l'arrêté du 2 septembre 2015) ; Former des étudiants en Masso-kinésithérapie, réflexifs ayant la capacité à construire leur propre savoir et à s'interroger sur leur propre pratique en tenant compte de l'évolution et des progrès de la science

3.2 Organisation de la formation

La réforme de la formation initiale est rentrée en application en septembre 2015. Le référentiel de formation modifie de manière importante le contenu, la forme de l'enseignement et les modalités d'évaluation et de validation des nouvelles étapes de la formation. L'intégration au système LMD, le conventionnement avec l'université, en chantier, constituent d'autres éléments de changement.

L'ingénierie pédagogique de la formation est construite en fonction du référentiel de compétences professionnelles à acquérir :

- Le cycle 1, d'une durée de deux ans, est composé des enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux indispensables à la compréhension des problèmes de Santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie
- Le cycle 2, d'une durée de deux ans, à partir des acquis du cycle 1, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans les différents champs d'application de la Masso-kinésithérapie.

Les études préparatoires au diplôme d'État de masseur kinésithérapeute durent quatre ans, répartis en deux cycles de quatre semestres soit au total huit semestres.

Une formation par alternance :

- Un enseignement théorique et pratique à l'institut : 1980 heures (base 25h/semaine)
 - Cours magistraux (CM) 895 heures
 - Travaux dirigés (TD) 1085 heures

- Une formation clinique en stage : 1470 heures (base 35h/semaine)
 - Cycle 1 – 4 stages :
 - Semestre 1- stage 1- 2 semaines
 - Semestre 2- stage 2- 4 semaines
 - Semestre 3- stage 3- 6 semaines
 - Semestre 4- stage 4- 6 semaines
 - Cycle 2 : 3 stages
 - Semestre 5- stage 5- 6 semaines
 - Semestre 6- stage 6- 6 semaines
 - Semestre 8- stage 7 clinicat- 12 semaines
- Travail personnel (TP) : 3 220 heures
- Total : 6 670 heures

Les deux cycles de formation sont sous la responsabilité pédagogique de Hervé MERDRIGNAC directeur de l'IFMK. La coordination est sous la responsabilité de M BESSETE et M ARMAND pour la première année, de A DAUFRENE pour la deuxième année, de ML DESREZ pour la troisième année et de A LARGET pour la quatrième.

Chaque Unité d'Enseignements (UE) est sous la responsabilité pédagogique d'un formateur de l'institut.

Chaque séquence pédagogique est construite à la fois de façon séparée mais également en concordance avec les autres séquences pédagogiques. Chaque séquence, s'articulant avec les autres, participe à la construction du futur professionnel de Santé.

Les interventions sont assurées par environ 240 intervenants chargés d'enseignement qui interviennent dans leur discipline propre :

- Enseignants universitaires
- Professeurs ou docteurs en médecine
- Cadres de santé
- Masseurs kinésithérapeutes diplômés d'État titulaires d'un diplôme universitaire de grade master, formateurs à l'institut ou intervenants vacataires
- Des masseurs kinésithérapeutes possédant une expertise professionnelle dans leur domaine d'intervention ; et
- D'autres professionnels qualifiés ayant une compétence particulière dans les disciplines enseignées (pharmacologie, comptabilité, droit, gestion)

3.3 Le travail personnel

Une des conditions pour la réussite de l'étudiant est sa propre capacité à développer et à mettre en œuvre d'autres aptitudes que des compétences disciplinaires. Ainsi l'étudiant doit savoir faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'esprit critique ; mais également savoir travailler en équipe.

La condition supplémentaire majeure est la motivation qui anime l'étudiant. L'objectif du travail personnel est de rendre l'étudiant acteur de sa formation et de l'aider à mieux définir et à confirmer son projet professionnel et personnalisé. Ainsi l'étudiant pourra répondre par lui-même à la question : « À quoi cela peut servir d'apprendre tout ça ? ».

L'étudiant pourra également se projeter dans un avenir possible, en phase avec la réalité actuelle du métier et acquérir une méthodologie de recherche.

Il devra savoir communiquer les résultats de son travail, d'une recherche, savoir appréhender les différents environnements professionnels en perpétuelle évolution, dans lesquels il est amené à progresser et à s'adapter.

Ces compétences s'acquièrent par un travail personnel, indispensable et concomitant aux enseignements classiques. Les travaux personnels des étudiants sont guidés, accompagnés, notamment au début de la formation, pour ensuite rendre l'étudiant, progressivement, de plus en plus autonome.

Au cours de la formation, le projet professionnel personnalisé de l'étudiant sera affiné. Sa posture et sa démarche doivent lui permettre d'acquérir et de développer les aptitudes énoncées.

3.4 Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences tel que défini dans l'annexe II : Les 11 compétences

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique. UE 3-4-5-15-16-17-18
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation. UE 6-22
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage. UE 1 et 24
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie. UE 4-7- 19-20-21-23

5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie. *UE 226*
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie. *UE 19-20-21-23-24*
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle. *UE-29*
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques. *UE 8- 9-26-27-28*
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources. *UE 14*
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs. *UE 1 et 2*
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation. *UE 2 et 14*

3.5 Le référentiel de formation

Le référentiel de formation est établi au regard du référentiel de compétences. Chaque UE contribue à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences.

Le référentiel de formation du diplôme d'État de masseur kinésithérapeute est constitué de 3 domaines de formation :

- Enseignements fondamentaux (cycle 1 UE 1 à 5 & cycle 2 UE 14 à 18) ;
- Sciences et ingénierie en kinésithérapie (UE 6 & 7 & cycle 2 UE 19 à 24) ; et
- Approfondissements et professionnalisation (UE 8 à 13 & cycle 2 UE 25 à 32).

Les 3 domaines de formation sont donc déclinés sur 32 Unités d'Enseignement (UE).

Le référentiel de formation offre une progression pédagogique cohérente dont l'objectif est l'acquisition des 11 compétences du référentiel.

3.6 Les Unités d'Enseignement du cycle 1 MAJ 16 09 2019

- UE 1 Santé publique : V. PASCAL
- UE 2 Sciences humaines & sociales : H. MERDRIGNAC
- UE 3 Sciences Biomédicales : M. Bessette
- UE 4 Sciences de la vie & du mouvement : M. BESSETTE
- UE 5 Sémiologie, physiopathologie & pathologie du champ musculo-squelettique : O. Vicquelin
- UE 6 Théorie, modèles & outils en kinésithérapie : ML. DESREZ
- UE 7 Evaluation, techniques & outils d'intervention dans les principaux champs d'activité :
A.DAUFRENE
- UE 8 Méthode de travail & méthodes de recherche : A. LARGET
- UE 9 Langue anglaise professionnelle : V.PASCAL
- UI 10 Démarche & pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive :
ML.DESREZ , M. ARMAND
- UE 11 Formation à la pratique masso-kinésithérapique : M-L DESREZ
- UE 12 Optionnelle : A. LARGET
- UE 13 Optionnelle : A. LARGET

3.7 Les Unités d'Enseignement du cycle 2 MAJ 16 09 2019

- UE 14 Droit, législation et gestion d'une structure : H. MERDRIGNAC, M. SAINT-CAST
- UE 15 Sémiologie ... du champ musculo-squelettique 2 : O. VICQUELIN
- UE 16 Sémiologie ... du champ neuromusculaire : M.ARMAND
- UE 17 Sémiologie ... du champ respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire : E. LE COLLEN
- UE 18 Sémiologie ... pathologie spécifique : ML. DESREZ
- UE 19 Evaluation, techniques dans le champ musculo-squelettique : A.DAUFRENE
- UE 20 Evaluation, techniques dans le champ neuromusculaire : M.ARMAND
- UE 21 Evaluation, techniques dans le champ respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire :
E.LE COLLEN
- UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation M.ARMAND
- UE 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie : M.DESREZ
- UE 24 Intervention du kinésithérapeute en santé publique : A LARGET

- UI 25 Démarche & pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive : ML. DESREZ, A.DAUFRENE
- UE 26 Langue anglaise professionnelle : V.PASCAL
- UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherches en kinésithérapie : A. LARGET
- UE 28 Mémoire : A. LARGET
- UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle : ML. DESREZ, E LE COLLEN
- UE 30 Formation à la pratique masso-kinésithérapique : M-L DESREZ
- UE 31 Optionnelle : A. LARGET
- UE 32 Optionnelle : O. VICQUELIN, (E. LE COLLEN, A. DAUFRENE)

3.8 La formation clinique - Les stages

La formation clinique s'organise autour de 7 stages en alternance avec la formation à l'institut. On retrouve un stage par semestre sauf en K4 où le seul stage, clinicat de 12 semaines, est positionné au semestre 8. Les étudiants n'ont donc pas de stage au semestre 7.

Chaque stage se passe à temps plein sur la base de 35h par semaine. Il est possible d'effectuer un stage à temps plein sur deux structures.

La formation clinique s'effectue par des stages en milieu professionnel de plusieurs types : établissements de santé (centre de rééducation, centre hospitalier, clinique, ...), soins ambulatoires (cabinet libéral), clubs sportifs, ... Les stages 5 et 6 peuvent porter sur la pratique clinique ou hors clinique. Le stage 7 (clinicat) est un stage professionnalisant en secteur clinique uniquement.

Les stages sont situés dans des structures en capacité de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'apprenant.

Pour les étudiants K1 (promotion 2019-2023) & K2 (promotion 2018-2022), la formation clinique s'inscrit dans l'UE 11.

Pour les étudiants K3 (promotion 2017-2021) & K4 (promotion 2016-2020), la formation clinique s'inscrit dans l'UE 30.

3.8.1 Procédure des stages

Trois champs cliniques sont à valider par les étudiants avant la fin de la troisième année de formation :

- Musculo-squelettique
- Neuromusculaire
- Respiratoire, Cardiovasculaire, interne & tégumentaire

Il est également recommandé aux étudiants de passer par les différentes structures proposées à savoir : centre hospitalier, centre de rééducation, cabinet libéral, structures et clubs sportifs.

L'étudiant en première année est affecté dans le même établissement pour les deux premières périodes de stage (stage 1 & stage 2). Cette organisation a pour but de faciliter son intégration dans la structure d'accueil en répondant aux objectifs et aux compétences visés par la réforme.

Nous sommes revenus à un système de choix des stages à l'année par groupe de priorité. Ainsi, les étudiants K2, K3, K4 choisissent les stages de l'année en cours à l'année n-1. En ce qui concerne les K1, ils choisissent leurs stages 1 et 2 dès la rentrée. Les étudiants ont donc une visibilité annuelle de leurs stages : dates, lieux, champs cliniques.

Un partenariat entre l'établissement d'accueil et l'IFMK fixe les possibilités d'accueil de manière annuelle. Ainsi à chaque début d'année civile, la campagne des stages est menée afin de recenser les possibilités d'accueil de nos étudiants dans les différents établissements d'accueil. Les possibilités d'accueil précisent le nombre d'étudiants accueillis, les périodes concernées, les champs cliniques visés.

Dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de la formation et de l'encadrement des stagiaires, donc du tutorat, l'IFMK souhaite renforcer le partenariat existant avec les établissements accueillant les étudiants.

L'IFMK propose, depuis de nombreuses années, des formations au tutorat auprès des équipes accueillant ses étudiants en stage.. Un arrêté de novembre 2016 impose un cadre réglementaire de cette formation. Elle doit durer 4 jours avec des termes de références définis. Le service de formation continue de l'IFPEK ainsi que les trois instituts ont travaillé ensemble sur cette nouvelle monture de formation. Cette formation est proposée depuis la rentrée 2018.

L'IFMK s'engage dans un suivi régulier, la rencontre et l'information des professionnels de terrain. L'objectif est qu'un membre de l'équipe pédagogique de l'IFMK se déplace dans une structure d'accueil, au moins une fois pendant les 4 années de formation clinique de l'étudiant. Le déplacement se fera de façon privilégiée, à l'occasion du stage d'un des étudiants dont il est le référent ou à la demande de l'établissement concerné.

Comme chaque année, une journée des tuteurs de stage est organisée à l'IFPEK ; celle-ci est programmée le Jeudi 21 novembre 2019.. Au cours de cette journée seront abordés différents aspects de la mission du tuteur de stage. Basée sur l'échange et le partage, cette journée aura, entre autres, pour objectif, la mise en œuvre de la fonction de

tuteur et les solutions pour résoudre les problèmes rencontrés notamment l'utilisation du portfolio, l'évaluation par compétences, ...

L'IFMK se positionne comme fédérateur de ses différents partenaires dans la formation des étudiants.

Chaque semestre, à chaque retour de stage, un travail par groupe d'analyse de pratiques professionnelles, sera proposé par l'équipe pédagogique.

L'IFPEK a reçu, de la commission européenne, la charte ERASMUS pour l'enseignement supérieur pour la période 2014-2020. De plus, l'association IFPEK s'est engagée à faciliter la mobilité internationale de ses étudiants. Un bureau des relations internationales a d'ailleurs été créé au cours de l'année 2016-2017.

Chaque projet à l'étranger est soumis à candidature ; une sélection est organisée au cours du semestre pair de l'année n-1. Il est possible d'effectuer un stage au cours de la K3 à l'étranger et même un semestre. La mobilité d'études est facilitée depuis la réforme de septembre 2015 et l'organisation de la formation en UE donnant droit à des crédits.

Les stages possibles à l'étranger sont :

- En Afrique à Dakar (Sénégal) et à Lomé Togo)
- Aux Etats Unis à Rochester grâce au partenariat conclu avec Nazareth College (Dpt. of Physiotherapy). Remarque : seuls les étudiants ayant obtenu un grade Master et attestant d'un niveau d'anglais B2 sont autorisés à réaliser un stage aux USA ;
- En Australie à Sydney et en Nouvelle Zélande à Palmerston North
- En Belgique à Bruxelles grâce au partenariat Erasmus avec l'université Parnasse les Deux Alice

Des semestres sont également possibles à l'international :

- À Rochester (USA) : semestre 6 uniquement
- À Montréal (Canada) : semestre 6 uniquement
- À Valladolid (Espagne) : semestre 6

Pour l'année 2019-2020, 4 étudiants effectueront un semestre à l'étranger (2 au Canada, 1 aux USA, 1 en Espagne). Nous espérons ouvrir la possibilité d'effectuer un semestre à Bruxelles (Belgique) quand leur nouvelle réforme sera mise en place (septembre 2018).

Les conventions signées avec nos partenaires internationaux permettent d'envoyer des étudiants mais également d'en recevoir. Les formateurs sont également concernés par cette mobilité. Ainsi, les conventionnements avec Bruxelles, Rochester, Montréal et Valladolid le prévoient.

Le portfolio contribue à l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État de masseur kinésithérapeute.

Il s'agit d'un nouvel outil que la réforme a apporté. Il est donc nécessaire d'expliquer son utilisation aux étudiants et également aux tuteurs de stage. A l'heure actuelle, l'utilisation du portfolio n'est pas optimale.

3.9 Les modalités de contrôle des connaissances

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un examen terminal positionné à la fin de chaque semestre. Certaines évaluations peuvent être anticipées au cours du semestre dans un intérêt pédagogique.

La conception et l'adoption des modalités de contrôle des connaissances définies au regard des compétences à acquérir, en lien avec les textes réglementaires, se réalisent dans un souci d'équité et de transparence.

Les modalités de contrôle des connaissances comportent l'indication du nombre d'épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient et la place respective des épreuves écrites, orales ou pratiques.

Un aménagement spécial pour les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps et les sportifs de haut niveau peut être mis en place sur demande formulée par l'étudiant en début d'année et sous la responsabilité du directeur de l'IFMK.

3.10 Les résultats et attestation de réussite Les

Une Commission d'Attribution des Crédits (CAC) se réunit à l'issue de chaque semestre ; elle se prononce sur la validation des UE, des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

La validation des UE entraîne l'attribution de crédits (ECTS) et l'acquisition des compétences :

- 30 ECTS à acquérir par semestre (soit 60 ECTS/an)
- 11 compétences à acquérir

Le passage de K1 en K2 est assujéti à la validation des semestres 1 et 2 avec au minimum 52 ECTS sur 60.

Les étudiants n'ayant validé qu'entre 15 et 52 ECTS redoublent en conservant l'acquis des UE validées.

Les étudiants ayant validé moins de 15 ECTS peuvent être exclus de la formation.

Les étudiants admis en deuxième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la première année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette deuxième année.

Le passage du premier au deuxième cycle s'effectue par :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement du premier cycle ; compte tenu des compensations prévues conformément au référentiel de formation
- La validation de l'unité d'enseignement d'intégration - UE 10 « Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive »
- La validation des stages du premier cycle --- UE 11 « formation à la pratique masso-kinésithérapique ». Les étudiants n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en troisième année

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

À l'issue de la CAC, les résultats des examens sont portés à la connaissance des étudiants via MyKomunoté.

Le relevé de notes de chaque étudiant ainsi que leurs copies sont intégrées dans les dossiers de scolarité.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent obtenir des informations sur les décisions prises par les jurys.

La consultation des copies est de droit pour les étudiants qui en font la demande.

3.11 Le suivi pédagogique individualisé

Dans le cadre du projet pédagogique de l'IFMK qui valorise le projet individuel de formation, il est mis en place un système individualisé de suivi pédagogique et de guidance des apprentissages. Il s'agit également d'un dispositif d'aide et de soutien personnalisé pour chaque étudiant.

Il est attribué à chaque étudiant, pendant tout son parcours de formation, un formateur référent pédagogique. Ce dernier, désigné, l'accompagne dans son auto-apprentissage, son projet personnel de formation et l'aide à surmonter ses difficultés éventuelles. Il joue un rôle dans le repérage et dans l'identification de ses difficultés (manque d'assiduité, difficultés de compréhension, de concentration, de motivation, de réflexion, d'élocution, ou de planification des apprentissages, etc.). Les étudiants, à leur initiative, peuvent solliciter un rendez-vous auprès de leur responsable pédagogique.

Pendant le cycle 1, il est prévu une rencontre avec son référent pédagogique avant chaque stage afin de fixer les objectifs de stage puis au retour de stage afin d'en faire un débriefing. Ces rendez-vous sont collectifs, le référent pédagogique regroupe ses étudiants.

Pendant le cycle 2, des rendez-vous individuels sont prévus à chaque retour de stage.

4 Les contenus d'Unités d'Enseignements

CYCLE 1 RENNES 2019-2021			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres	
UE			1er cycle	1ère ANNEE	S1	S2	2ème ANNEE	S3	S4
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	5	5	4	1			
		UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	6	6	3	3			
		UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	5	5	2 à 5	2	0
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	8 à 12	6	6	8 à 12	4	4
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	6				6	3	3
	TOTAL		49						
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5	2	1	3 à 5	2	3
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	12 à 16	6	6	12 à 16	8	8
	TOTAL		36						
	Apprentissages et approfondissement	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	1	1	2	1	1
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	1	1	2	1	1
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5				5	2	3
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18						
stage 1		2 à 3		2					
stage 2		3 à 4			4				
stage 3						6	6		
stage 4						6		6	
UE 12 OPTIONNELLE 1		2	2	0	2				
UE 13 OPTIONNELLE 2		2				2	1	1	
TOTAL		35							
			120	53 à 66	30	30	54 à 67	30	30

CYCLE 2 RENNES 2019-2021			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres	
UE			2ème cycle	3ème ANNEE	S5	S6	4ème ANNEE	S7	S8
Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	6					6	4	2
	UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	6	6	6	0				
	UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	7	7	5	2				
	UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	5	5	4	1				
	UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	6	6	0	6				
TOTAL			30						
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	7	3 à 5	4	0	2 à 4	3		
	UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	5	1 à 3	0	2	2 à 4	3		
	UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	5	1 à 3	0	2	2 à 4	3		
	UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	4	1 à 3		1	1 à 3	3		
	UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	8	2 à 4		2	4 à 6	6		
	UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	5	1 à 2	2	0	3 à 4	3		
TOTAL			34						
Apprentissages et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	4		4				
	UE 26. Langue anglaise professionnelle	4	2	0	2	2	0	2	
	UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	6	2 à 4	1	2	2 à 4	3	0	
	UE 28 Mémoire	8				8	0	8	
	UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4				4		4	
	UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	24							
	stage 5		6	6					
	stage 6		6		6				
	stage 7 - Clinicat						0		
	stage 7 - Clinicat					12		12	
	UE 31. OPTIONNELLE 3	2	2	2	0				
	UE 32. OPTIONNELLE 4	4				4	2	2	
TOTAL			56						
			120	55 à 68	30	30	52 à 65	30	30

